

## **France 5 et Arte cherchent un nouveau modèle pour la vidéo à la demande**

*Macha Séry*

Proposer toute sa grille de programmes gratuitement sur internet pendant une semaine, telle est la nouvelle ambition de France 5 et Arte. Cette prochaine extension du service rendu aux téléspectateurs-internautes, permettra de s'affranchir des contraintes horaires fixées par l'antenne. Et, surtout, de tester un nouveau modèle économique avec les producteurs sur les services de vidéo à la demande (VOD). "On pratique la multidiffusion, mais les téléspectateurs sont devenus des consommateurs comme les autres qui n'aiment pas attendre", relève Jean Rozat, directeur général d'Arte France.

Les chaînes offrent déjà la possibilité de voir ou revoir, sur leur site, des émissions de plateau, comme les journaux télévisés, ainsi que des magazines. Depuis un an, France 5 joue même la carte de l'exhaustivité avec la mise en ligne de l'intégralité de ses magazines. La chaîne publique entend désormais aller plus loin. Avant la fin du printemps, France 5 va mettre en ligne, chaque jour, un documentaire inédit le lendemain de sa diffusion à l'antenne. Le visionnage sera gratuit durant une semaine, puis payant au-delà, selon le principe de la vidéo à la demande.

"En février, nos magazines ont été visionnés quatre millions de fois via internet, soit le double du chiffre enregistré en juin 2006" souligne le PDG de France 5, Claude-Yves Robin.

De son côté, Arte entend, à compter de l'été, proposer sur son site (arte. tv), documentaires et téléfilms gratuitement pendant une semaine. Une manière pour la chaîne franco-allemande d'attirer une population plus jeune et technophile. En janvier, un premier essai a été jugé concluant. 50 000 internautes ont vu en ligne *L'embrasement*, dans la semaine qui a suivi sa diffusion sur Arte.

### "CANNIBALISATION"

Les deux chaînes font valoir que ce nouveau modèle de mise à disposition gratuite des programmes peut favoriser l'essor de la VOD payante, encore embryonnaire. En 2006, le chiffre d'affaires de la VOD n'a représenté que 1 % de celui de l'édition vidéo. La faute à la multiplicité des portails et aux restrictions de l'offre.

Si les producteurs restent détenteurs des droits VOD des documentaires et fictions, les diffuseurs leur interdisent souvent, par contrat, d'en disposer sans leur accord, pendant toute la durée d'exploitation d'une oeuvre. Les chaînes peuvent en effet diffuser une fiction deux fois dans un délai de trois ans. "Les diffuseurs craignent une cannibalisation de l'antenne. Or quand on sort le DVD d'une émission le matin même de sa diffusion, cela n'a aucune incidence sur son audience du soir", objecte Jacques Peskine, de l'Union syndicale des producteurs audiovisuels (USPA). Pour Claude-Yves Robin, " la systématisation de l'offre crée une économie d'échelle. On veut démontrer aux producteurs qu'ils ont intérêt à proposer leurs films chez nous, plutôt que de se disperser ailleurs, parce que leurs films bénéficient de la promotion à antenne et dans la presse."

Il s'agit donc, pour France 5, de fidéliser autant le public que les producteurs. Il est d'ailleurs prévu que la chaîne partage, selon des pourcentages confidentiels, les recettes de la VOD payante avec eux. Du côté d'Arte, il s'agit aussi de réguler un

secteur anarchique puisque des vidéos pirates de leurs magazines, documentaires et films se retrouvent sur YouTube ou dailymotion.

Reste à régler la question des droits des artistes-interprètes. Il aura fallu près d'un an de discussions pour balayer les réticences de France Télévisions et de ses filiales (France Télévisions Distribution et France Télévisions Interactive) pour que France 5 parvienne à négocier avec les divers représentants des ayants droit.

Pour Arte, cette mise en ligne gratuite s'accompagne aussi d'une renégociation des droits avec les producteurs. "Le marché de la VOD est complexe, entre gratuit et payant, location et vente. Il faut donc un accord-cadre global qui prenne en compte toutes les exploitations possibles et la durée des droits", estime Marc-Olivier Sebbag, délégué général du Syndicat des producteurs indépendant (SPI).

**Disponível em <<http://www.lemonde.fr>>. Acesso em 19/3/2007.**